

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

La réunion a débuté le 22 juin 2023 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur MATHIS William.

Membres présents :

Monsieur BOUSIGUES Fabien
Madame CHOSEROT Magali
Monsieur COLNAT Gérard
Monsieur GANAYE Julian
Madame JACQUOT Christine
Madame KICINSKI Catherine
Monsieur LALEVEE Christophe
Madame MAILLARBAUX Patricia
Madame MARCHAL Lucette
Monsieur MATHIS William
Monsieur PETIT Bruno
Madame RIBERA Olivia
Madame RICHARD Anne-Marie
Monsieur SCHULZ Didier
Madame VAGNIER Laurence

Membres absents représentés :

Monsieur DIAS FERRAZ Fernando Pouvoir donné à M SCHULZ Didier
Monsieur FREMINET Eric Pouvoir donné à M PETIT Bruno

Membres absents :

Monsieur GENTIS Adrien

Secrétaire de séance : Madame MARCHAL Lucette

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

20230301 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2023
20230302 - Approbation du Compte financier unique (CFU) 2022
20230303 - Affectation de résultats
20230304 - Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat
20230305 - Enfouissement des réseaux secs Rue des Jumeaux suite aménagement de bourg
20230306 - Approbation débat sur les opérations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUIH
20230307 - Vente de la parcelle AT 95
20230308 - Nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisation de l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.
20230309 - Convention portant autorisation d'organisation d'activités en forêt communale de Saint-Michel-sur-Meurthe
- Questions diverses

20230301 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (sans remarque).

17 voix pour

20230302 - Approbation du Compte financier unique (CFU) 2022

Le Conseil Municipal, vote le Président pour l'approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Considérant les éléments susvisés ;

BUDGET PRINCIPAL				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		1 593 517,52 €		76 924,46 €
Opérations de l'année	1 135 447,77 €	1 540 018,30 €	313 663,18 €	497 029,77 €
TOTAUX	1 135 447,77 €	3 133 535,82 €	313 663,18 €	573 954,23 €
Résultats de Clôture		1 998 088,05 €		260 291,05 €
Reste à réaliser			781 715,92 €	181 556,60 €
Dépenses investissements prévues (serveurs mairie et logiciel cantine et garderie)			25 000,00 €	

BUDGET FORET				
Libellés	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		88 592,17 €	- € €	-
Opérations de l'année	10 789,59 €	84 882,73 €	- €	
TOTAUX	10 789,59 €	173 474,90 €	- € €	-
Résultats de Clôture		162 685,31 €	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser	5 298,00 €			

BUDGET DSP EAU ASSAINISSEMENT		
Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés	0,00 €	0,00 €
Opérations de l'année	51 024,99 €	51 024,99 €
TOTAUX	51 024,99 €	51 024,99 €
Résultats de Clôture	0,00 €	0,00 €
Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €

Le président invite Monsieur le Maire à quitter le salon d'honneur le temps du vote.

Le Conseil municipal, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le Compte Financier Unique 2022 de la commune de Saint-Michel-sur-Meurthe

Il donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

16 voix pour

1 non-participant

20230303 - Affectation de résultats

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2022, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2022, Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 1 998 088.05 €
- Un excédent cumulé d'investissement de 260 291.05 €
- Des restes à réaliser pour 781 715.92 € en dépenses et 181 556.60 € en recettes
- Approvisionnement de la section d'investissement de 25 000.00 € (1068)
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
- Article 002 « Résultat reporté de fonctionnement » pour 1 633 219.78 €
- Article 001 « Résultat reporté d'investissement » pour 260 291.05 €
- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 364 868.27 €

BUDGET FORET

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 162 685.31 €
 - Un résultat d'investissement de 0.00 €
 - Des restes à réaliser pour 5 298.00 € en dépenses
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :
 - Article 002 « Résultat reporté de fonctionnement » pour 157 387.31 €
 - Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 5 298.00 €
- Constate et approuve la reprise des résultats de l'exercice 2022, les restes à réaliser et le besoin d'approvisionnement de la section d'investissement.

17 voix pour

20230304 - Approbation de la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat

Le Conseil Municipal, approuve la réunion sur la répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL Xdemat.

16 voix pour et 1 non participant (un élu absent lors du vote)

20230305 - Enfouissement des réseaux secs Rue des Jumeaux suite aménagement de bourg

Dans le cas d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le SDEV réalise le génie civil.

Le SDEV finance la surlargeur de fouille (réalisation de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Le montant de ce projet est estimé à 48 975,68 € HT et que la participation financière de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élèverait à 22 429,71 €.

Le Conseil Municipal, autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, Maître d'ouvrage rue des Jumeaux suite à l'aménagement de bourg

17 voix pour

20230306 - Approbation débat sur les opérations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUiH

Le Conseil Municipal approuve le débat sur les opérations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUiH

17 voix pour

20230307 - Vente de la parcelle AT 95

Vente de la parcelle de 34 m² bornée sur la parcelle cadastrée AT 95

17 voix pour

20230308 - Nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisation de l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux.

17 voix pour

20230309 - Convention portant autorisation d'organisation d'activités en forêt communale de Saint-Michel-sur-Meurthe

Le Conseil Municipal, décide d'autoriser, Monsieur le Maire à signer la convention portant autorisation d'organisation d'activités en forêt communale de Saint-Michel-sur-Meurthe.

17 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 23h30.

Secrétaire de séance



Monsieur MATHIS William,
Maire


